



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD  
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

**Séance ordinaire 18 août 2025**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le **18 août 2025** à 19 heures au lieu ordinaire des séances ordinaires du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Karine Roussel, Messieurs Gaétan Gagnon, Dorté Létourneau et Denis Morin, tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers, maire.

Était absente : Madame Stéphanie Gagnon.

Madame Janis Michaud, directrice générale et greffière-trésorière adjointe, assiste également à cette séance.

**ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX**

- 2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.2. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juillet 2025

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 3.1. Autorisation de paiement/Comptes du 22 juillet au 18 août 2025
- 3.2. Demande de reconnaissance pour responsabilités supplémentaires
- 3.3. Mesure d'urgence et sécurité civile/entente d'entraide mutuelle
- 3.4. Mandat pour l'achat du 11 rue Sirois
- 3.5. Entériner l'engagement de Mme Lise Côté en tant que préposé bibliothèque
- 3.6. Ouverture du poste de préposé à la SAAQ
- 3.7. Demande de prime de responsabilité

**4. DEMANDES DE CONTRIBUABLES & D'ORGANISMES**

**5. CENTRE SPORTIF CHARLES-ÉDOUARD BOUCHER & CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

- 5.1. Achat de nouveaux défibrillateurs cardiaques (DEA)

**6. URBANISME**

- 6.1. \*Dépôt/Rapport sommaire des permis du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet

**7. INCENDIE**

**8. TRAVAUX PUBLICS**

- 8.1. Raccordement d'eau potable Sara Dion et Maxime Gauthier

**9. HYGIÈNE DU MILIEU (aqueduc & Égout)**

- 9.1. \* DÉPÔT/Niveau d'eau LAC GARDNER – Eau potable

**10. BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE**

**11. BÂTIMENTS MUNICIPAUX & PARCS**

- 11.1. Travaux de rénovation du 11, rue Sirois

**12. POLITIQUES & RÈGLEMENTS**

**13. COLLOQUES, CONGRÈS, FORMATIONS & INVITATIONS**

**14. PROJETS**

**15. OFFRES DE SERVICES**

**16. CORRESPONDANCES, MAMH & AUTRES**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

- 16.1. \*DÉPÔT/Fin de location emplacement de communication service de police Essipit (réservoir d'eau)

### 17. AFFAIRES NOUVELLES

- 17.1. Annulation de la résolution 25-04-125/modification des coûts des entreprises TREMA  
17.2. Demande de droit de passage du Club sportif des Bouleaux blancs

### 18. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 19. AJOURNEMENT

### 20. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance à **19 h** par Monsieur André Desrosiers, maire. Il constate que le quorum est respecté.

Il fait la lecture de l'avis de convocation et l'ordre du jour. Il constate que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la Loi.

#### 2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

##### 2.1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR **M. Denis Morin, conseiller #6**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents ;

**QUE** tous les membres reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

##### 2.2. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUILLET 2025

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR **Mme Karine Roussel, conseillère #2**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2025 soit adopté tel que remis à tous les membres présents ;

**QUE** tous les membres reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

#### 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

##### 3.1. AUTORISATION DE PAIEMENT/COMPTES DU 22 JUILLET 2025 AU 18 AOÛT 2025

**ATTENDU QUE** la liste des comptes à payer et des comptes payés d'avance du 22 juillet au 18 août 2025 a été déposée aux membres du conseil pour fins de vérification et versée aux archives sous la cote no 207 120 (2727).

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR **M. Dorté Létourneau, conseiller #5**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le Conseil accepte les comptes du 22 juillet au 18 août 2025 tels que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière ;

**QUE** le Conseil autorise également le paiement de ces comptes, lesquels seront préalablement vérifiés par monsieur André Desrosiers, maire.

N°25-08-206

N°25-08-207

N 25-08-208



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

N° de résolution  
N° 25-08-209

### 3.2. Demande de reconnaissance pour responsabilités supplémentaires

**CONSIDÉRANT** la lettre de l'employé 750-261, préposé parcs et espaces verts, fessant part de sa satisfaction de faire partie de l'équipe et met en évidence la confiance que lui accorde son supérieur immédiat ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé 750-261 s'est vue déléguer des responsabilités supplémentaires et qu'il met à profit ses connaissances et son expérience au sein de l'équipe ;

**CONSIDÉRANT** la demande de l'employé 750-261 de voir ces responsabilités accrues être reconnues par l'attribution de la prime de responsabilité tel que mentionné dans l'article 19.05 de la convention collective en vigueur ;

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR **M. Gaétan Gagnon, conseiller # 4**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le conseil accepte la demande de l'employé 750-261, afin de bénéficier de la prime de responsabilité d'un dollar soixante-quinze (1,75 \$), tel que convenue à la convention collective pour chaque heure de travail effectuée, et ce de la première semaine de mai à la dernière semaine d'octobre

**QUE** le Conseil autorise Madame Andrée Lessard, directrice générale ainsi que Monsieur André Desrosiers, maire, à signer ladite entente entre la Municipalité de Les Escoumins et le syndicat des employés municipaux des Escoumins.

N°25-08-210

### 3.3. Mesures d'urgence et sécurité civile/entente d'entraide mutuelle

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisations et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre mandate les municipalités locales à se doter d'un Plan de sécurité civile afin de se préparer aux sinistres ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC agit à titre de municipalité locale à l'égard du TNO Lac-au-Brochet ;

**CONSIDÉRANT QUE** le *Plan de sécurité civile* doit identifier des emplacements substitués pour le centre de coordination municipal, le centre de services aux personnes sinistrées, le centre d'hébergement temporaire et le lieu pour la tenue des activités de presse ;

**CONSIDÉRANT QUE** des discussions avec la Municipalité et la MRC de La Haute-Côte-Nord ont été initiées afin de conclure une entente d'entraide mutuelle permettant l'accès à la caserne 70, au Centre multifonctionnel et aux bureaux de l'Hôtel de Ville ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour la MRC et la Municipalité de déterminer à l'avance les différentes mesures d'arrimage opérationnelles et de suivi administratif afin d'éviter toute ambiguïté ;

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR **Mme Karine Roussel, conseillère #2**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QU'**advenant une situation de sinistre sur le TNO Lac-au-Brochet nécessitant l'accès à des emplacements substitués pour le centre de coordination municipal, le centre de services aux personnes sinistrées, le centre d'hébergement temporaire et le lieu pour la tenue des activités de presse, la municipalité s'engage à permettre l'accès à la MRC aux infrastructures suivantes, selon la disponibilité des lieux au moment de l'événement, la Caserne 70, le Centre multifonctionnel et les bureaux de l'Hôtel de Ville.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**QUE** la municipalité accepte de permettre l'accès aux lieux cités précédemment selon le principe de gratuité. Advenant des coûts excédentaires significatifs à la moyenne, la MRC s'engage à dédommager financièrement la municipalité.

**QUE** pour l'activation de la présente entente, les parties conviennent qu'elle se fera par l'émission d'une demande du Coordonnateur de la sécurité civile de la MRC qui demandera l'application de l'entente en raison d'une situation de sinistre. Les numéros de téléphone à composer pour rejoindre les responsables de la municipalité seront fournis.

**QUE** les parties conviennent de mettre à jour annuellement la présente entente.

**QUE** cette entente sera automatiquement renouvelée aux mêmes conditions, et ce, d'année en année pour une période de trois ans, sauf si l'une des parties donne à l'autre un avis de non-renouvellement 90 jours avant l'échéance de la présente entente ;

**D'AUTORISER** M. André Desrosiers, maire et Mme Andrée Lessard, directrice générale et greffière-trésorière à signer la présente entente pour et au nom de la municipalité des Escoumins.

N°25-08-211

### 3.4. Mandat pour l'achat du 11 rue Sirois

**ATTENDU QUE** la municipalité doit procéder à la préparation des documents légaux concernant l'achat de la propriété située au 11, rue Sirois, Les Escoumins ;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR **Mme Karine Roussel, conseillère #2**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le conseil municipal mandate Mme Andrée Lessard, directrice générale et greffière-trésorière, à entreprendre les démarches nécessaires pour trouver et retenir les services d'un notaire pour l'achat du 11, rue Sirois.

**QUE** le notaire retenu par madame Andrée Lessard, directrice générale et greffière-trésorière, soit mandaté afin de procéder à la préparation de tous les documents nécessaires et pertinents relatifs à la vente de la propriété sise au 11, rue Sirois, Les Escoumins.

**QUE** le conseil autorise également madame Andrée Lessard, directrice générale et greffière-trésorière à signer et à exécuter tous les documents, contrats et actes requis pour donner plein effet à la présente résolution et aux actions du bureau de notaire sélectionné.

N°25-08-212

### 3.5. Entériner l'engagement de Mme Lise Côté en tant que préposée bibliothèque

**ATTENDU QUE** Mme Juliette Renard a remis sa démission en tant que préposée à la bibliothèque en juin dernier ;

**ATTENDU QUE** le poste de préposé bibliothèque a été affiché à l'interne/externe jusqu'au 13 juillet ;

**ATTENDU QUE** Mme Lise Côté a été sélectionnée à titre de préposée bibliothèque pour la municipalité des Escoumins ;

**ATTENDU QUE** Mme Côté devra subir une période de probation d'une durée 312 (trois cent douze) heures, et ce, à partir de la date de son embauche le 11 août 2025 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR **M. Dorté Létourneau, conseiller #5**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**QUE** le Conseil autorise l'engagement de Mme Ise Côté à titre de préposée bibliothèque pour la municipalité des Escoumins ;

**QUE** le salaire et les avantages sociaux de Mme Côté soient établis selon les conditions définies à l'échelon de salaire 4 de la convention collective en vigueur.

**N 25-08-213**

### **3.6. Ouverture du poste de préposé à la SAAQ**

**ATTENDU QUE** lors de la séance extraordinaire tenue le 19 juin dernier, le conseil a autorisé la Municipalité à devenir mandataire de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) à compter du 1er janvier 2026 ;

**ATTENDU QUE** pour ce faire, il est nécessaire de procéder à l'ouverture d'un poste de préposé à la SAAQ afin d'assurer la bonne marche des opérations ;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR **Mme Karine Roussel, conseillère #2**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le conseil autorise Mme Andrée Lessard, directrice générale et greffière-trésorière à procéder à l'affichage du poste de préposé à la SAAQ.

**N 25-08-214**

### **3.7. Demande de prime de responsabilité**

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion des opérations de l'équipe des travaux publics nécessite une supervision constante et une prise de décisions rapide, même en l'absence du chef d'équipe titulaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette tâche additionnelle représente une charge de travail et des responsabilités accrues pour l'employé qui l'assume ;

**CONSIDÉRANT QUE** la pratique antérieure d'accorder une prime à l'employé qui remplaçait le chef d'équipe absent était un moyen efficace de reconnaître et de compenser cet engagement supplémentaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette pratique contribuait à assurer la fluidité et l'efficacité des opérations sur le terrain, en garantissant qu'une personne qualifiée et motivée assure la continuité des tâches ;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR **M. Denis Morin, conseiller #6**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le conseil accepte de rétablir la prime de responsabilité pour le service des travaux publics. Cette prime sera accordée à tout employé désigné pour remplacer le chef d'équipe en cas d'absence ou de vacances. L'objectif est de reconnaître la charge de travail supplémentaire et les responsabilités inhérentes à cette fonction, tout en assurant une gestion optimale des opérations sur le terrain.

**QUE** le conseil accepte la demande de l'employé 730-048, afin de bénéficier de la prime de responsabilité d'un dollar soixante-quinze (1,75 \$), tel que convenue à la convention collective pour chaque heure de travail effectuée, et ce de la première semaine de mai à la dernière semaine d'octobre

**QUE** le Conseil autorise Madame Andrée Lessard, directrice générale ainsi que Monsieur André Desrosiers, maire, à signer ladite entente entre la Municipalité de Les Escoumins et le syndicat des employés municipaux des Escoumins.

## **4. DEMANDES DES CONTRIBUABLES & D'ORGANISMES**

### **5. CENTRE SPORTIF CHARLES-ÉDOUARD BOUCHER & CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

**N° 25-08-215**

#### **5.1. Achat de nouveaux défibrillateurs cardiaques (DEA)**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**ATTENDU QUE** la municipalité dispose de deux défibrillateurs cardiaques (DEA), soit un au centre multifonctionnel et un au centre sportif Charles-Édouard Boucher et qu'ils ont atteint la fin de leur vie utile ;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR **M. Gaétan Gagnon, conseiller # 4**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le conseil autorise, monsieur Stéphan Gaudreault, coordonnateur aux loisirs et à la culture, à procéder à l'achat de nouveaux défibrillateurs auprès de CARDIO CHOC au montant de 3 785,00 \$ plus taxes et frais afférents et que les fonds nécessaires soient prélevés dans le budget général 2026, loisirs.

### 6. URBANISME

**\*\*DÉPÔT**

**Rapport sommaire des permis du 1<sup>ER</sup> juillet au 31 juillet 2025**

### 7. INCENDIE

### 8. VOIRIE MUNICIPALE

**N° 25-08-216**

#### 8.1 Raccordement d'eau potable Sara Dion et Maxime Gauthier

**ATTENDU QUE** Mme Sara Dion et monsieur Maxime Gauthier ont acquis un terrain dans le nouveau développement de la rue Laurencelle ;

**ATTENDU QUE** ce nouveau développement n'a pas de branchement à l'eau potable ;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR **Mme Karine Roussel, conseillère #2**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le conseil autorise le branchement de l'eau potable et que les frais réels ainsi que les frais administratifs de 15 % soient facturés à Mme Sara Dion et monsieur Maxim Gauthier.

### 9. HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC ET ÉGOUT)

**\*\*DÉPÔT**

#### 9.1. Dépôt/Niveau d'eau LAC GARDNER

### 10. BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

### 11. BÂTIMENTS MUNICIPAUX & PARC

**N° 25-08-217**

#### 11.1 Travaux de rénovation du 11 rue Sirois

**ATTENDU QUE** des travaux de rénovation sont nécessaires afin de rendre les locaux aptes à l'occupation et à l'exploitation conformément aux besoins de la municipalité ;

**ATTENDU QUE** les coûts pour ces rénovations s'élèvent à 214 000 \$, taxes incluses ;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR **M. Dorté Létourneau, conseiller #5**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le conseil approuve les travaux de rénovation nécessaires au 11, rue Soirs ;

**QUE** Mme Andrée Lessard, directrice générale et greffière-trésorière sont autorisées à engager les dépenses nécessaires afin de mener à bien ces travaux et que les fonds soient pris dans la bonification de la Tech ainsi que de la vente du 2, rue Sirois.

### 12. POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

### 13. COLLOQUES, CONGRÈS, FORMATIONS, INVITATIONS



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

### 14. PROJETS 15. OFFRES DE SERVICES

### 16. CORRESPONDANCES, MAMH ET AUTRES

**\*\*DÉPÔT**

**16.1** FIN DE LOCATION EMPLACEMENT DE COMMUNICATION SERVICE DE POLICE ESSIPIT (RÉSERVOIR D'EAU)

### 17. AFFAIRES NOUVELLES

**N°25-08-218**

**17.1** Annulation de la résolution 25-04-125/modification les coûts des entreprises TREMA

**ATTENDU QUE** la résolution 25-04-125 ne prévoyait pas les coûts liés à l'hébergement dans son montant initial ;

**ATTENDU QUE** le montant total du projet, incluant les frais d'hébergement, est de 10 665 \$, taxes incluses ;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR **Mme Stéphanie Gagnon, conseillère #3**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le conseil autorise l'annulation de la résolution 25-04-125.

**QUE** le conseil autorise la dépense pour un montant de 10 665,00 \$ taxes incluses, afin de couvrir l'ensemble des coûts.

**N 25-08-219**

**17.2** Demande de droit de passage club sportif des bouleaux blancs

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'établir un droit de passage sur le lot 5564572 pour permettre l'accès au sentier de part et d'autre du terrain ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal reconnaît l'importance des loisirs motorisés tout en respectant la préservation de l'environnement ainsi que la sécurité des usagers ;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR **M. Gaétan Gagnon, conseiller # 4**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le conseil accepte la demande de droit de passage du sentier du club Sportif des Bouleaux blancs.

### 18. PÉRIODE DE QUESTIONS 19. AJOURNEMENT

**N° 25-08-220**

**20 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉ**

IL EST PROPOSÉ PAR **M. Dorté Létourneau, conseiller #5**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** cette séance ordinaire soit levée à **19h20**

Nombre de personnes présentes à la séance du Conseil : **1**

\_\_\_\_\_  
**André Desrosiers,**  
Maire

**Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**Janis Michaud,  
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe**

**Je, Janis Michaud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**